

Conseil municipal | Séance du 28 mars 2024

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2024-03-28-20 | Finances communales - Budget principal de la Ville - Budget supplémentaire 2024 - Modification des autorisations de programme et crédits de paiement
Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 22 mars 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 28 mars, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Edouard Bénard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérueil, Madame Alia Cheikh, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Madame Murielle Mour donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur David Fontaine donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Juliette Biville, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueil, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Madame Léa Pawelski.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Monsieur Pascal Le Cousin

Exposé des motifs :

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2311-3 et R2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,
- Le Code des juridictions financières et notamment l'article L263-8 portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,
- Le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,
- L'instruction budgétaire et comptable codificatrice M57 en vigueur,
- La délibération n°2018-12-13-5 du Conseil municipal du 13 décembre 2018 adoptant les crédits d'AP/CP à compter de l'année 2019 pour le projet de réhabilitation du quartier Madrillet - Château-Blanc,
- La délibération n°2020-12-10-11 du Conseil municipal du 10 décembre 2020 adoptant les crédits d'AP/CP à compter de l'année 2021 pour le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire,
- Les délibérations des années 2019 à 2023 modifiant les crédits d'AP/CP,

Considérant :

- La nécessité de gérer ces opérations d'investissement en gestion pluriannuelle et de les regrouper en opérations spécifiques,
- Qu'à ce stade du projet, les autorisations de programme ainsi que les crédits de paiement 2024 et suivant doivent faire l'objet d'une révision,
- Que les crédits de paiement 2024 sont en lien avec l'adoption du budget supplémentaire 2024 de la ville,

Décide :

- De modifier les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans les tableaux ci-dessous.
- D'autoriser Monsieur le maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2024 comme indiqué dans les présents tableaux :

Autorisation de programme NPNRU (AP n°201901)

Dépenses

Libellé Opérations	Montant total	CP ANTERIEURS	CP 2024	DM 1 2024	TOTAL 2024	CP 2025	CP 2026
Projet Place	2 926 685,00 €					1 399 245,00 €	1 527 440,00 €
Liaison Interquartier	299 961,04 €	299 961,04 €					
Projet Marché	924 566,73 €	924 566,73 €					
Projet Maison du Citoyen	2 623 565,97 €	20 613,97 €	484 620,00 €		484 620,00 €	1 232 585,00 €	885 747,00 €
Projet Médiathèque	12 977 774,45 €	6 298 876,45 €	3 944 503,22 €	1 000 000,00 €	4 944 503,22 €	1 734 394,78 €	0,00 €
Projet conservatoire de musique	633 600,00 €	0,00 €			0,00 €	333 600,00 €	300 000,00 €
Projet Immo Commercial	307 833,50 €	307 833,50 €			0,00 €		
Projet SORANO	7 507 415,91 €	4 665 415,91 €	2 842 000,00 €		2 842 000,00 €		0,00 €
Projet mémoire de quartier	27 808,40 €	27 808,40 €			0,00 €		
TOTAL AP PROJET NPNRU	28 229 211,00 €	12 545 076,00 €	7 271 123,22 €	1 000 000,00 €	8 271 123,22 €	4 699 824,78 €	2 713 187,00 €

Recettes

Libellé Opérations	Montant total	CP ANTERIEURS	CP 2024	DM 1 2024	TOTAL 2024	CP 2025	CP 2026
EMPRUNT (Hors APCP)	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €					
Projet Place	1 527 441,00 €	0,00 €				679 407,00 €	848 034,00 €
Liaison Interquartier	175 000,00 €	175 000,00 €					
Projet Marché	539 642,92 €	539 642,92 €					
Projet Maison du Citoyen	1 833 497,00 €	0,00 €				618 798,00 €	1 214 699,00 €
Projet Médiathèque	6 338 670,33 €	2 488 543,61 €	2 357 798,80 €	273 896,92 €	2 631 695,72 €	1 218 431,00 €	0,00 €
Projet conservatoire de musique	407 880,00 €	0,00 €				32 340,00 €	375 540,00 €
Projet Immo Commercial	150 536,40 €	536,40 €				150 000,00 €	0,00 €
Projet SORANO	8 297 493,54 €	5 244 102,54 €	3 053 391,00 €		3 053 391,00 €	0,00 €	0,00 €
Libérations foncières aménagement d'ensemble	2 089 062,28 €	1 702 282,28 €	386 780,00 €		386 780,00 €	0,00 €	0,00 €
Projet mémoire de quartier	60 000,00 €	30 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €
Recettes globales pour financer le projet Emprunt mais non rattaché à l'opération en particulier, FCTVA	4 209 987,53 €						
TOTAL AP PROJET NPNRU	28 229 211,00 €	12 780 107,75 €	5 802 969,80 €	273 896,92 €	6 076 866,72 €	2 713 976,00 €	2 448 273,00 €

Autorisation de programme construction nouveau groupe scolaire (AP n°202101)

Dépenses

Libellé	Montant total	CP ANTERIEURS	CA 2023	CP 2024	DM 1 2024	TOTAL 2024	CP 2025
Construction du Groupe Scolaire Roland-Leroy	17 750 556,15 €	875 208,15 €	5 551 896,87 €	4 500 000,00 €	4 400 000,00 €	8 900 000,00 €	2 423 451,13 €

Recettes

Libellé	Montant total	CP ANTERIEURS	CA 2023	CP 2024	DM 1 2024	TOTAL 2024	CP 2025
Construction du Groupe Scolaire Roland-Leroy	7 112 586,39 €	663 791,16 €	888 403,83 €	4 480 391,40 €	180 000,00 €	4 660 391,40 €	900 000,00 €
Recettes globales pour financer le projet Emprunt mais non rattaché à l'opération en particulier, FCTVA	10 637 969,76 €						
TOTAL AP CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE ROLAND-LEROY	17 750 556,15 €	663 791,16 €	888 403,83 €	4 480 391,40 €	180 000,00 €	4 660 391,40 €	900 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Monsieur Pascal Le Cousin

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 02/04/2024

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20240328-lmc132973-DE-1-1

Affiché ou notifié le 3 avril 2024